

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-33-T1

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 7 novembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Benoit SECHET

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES, Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES
RELATIFS AU BUDGET ANNEXE DU CENTRE LOUISE COUCHEROUX

Des produits ont été déclarés irrécouvrables par Madame la Trésorière Principale de Caluire. Il s'agit d'un titre relatif au budget annexe du centre Louise Coucheroux (aide sociale hébergement) dont le montant s'élève à 1 934,87 €.

Les fiches des titres déclarés irrécouvrables sont jointes à l'état transmis par le Trésorier Principal de Caluire.

La dépense correspondante, après décision favorable du Conseil d'Administration, sera comptabilisée à l'article 6541 – « pertes sur créances irrécouvrables », pour le principal du titre seulement. Les frais de recouvrement seront quant à eux annulés et pris en charge par le Trésor Public.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- Admet le produit de 1 934,87 € euros en non-valeur (annexe n°01) ;
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65, à l'article 6541 du budget annexe du Centre Louise Coucheroux 2024.

A Écully, le **14 NOV. 2024**

Certifié exécutoire le **20 NOV. 2024**

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

08151 EHPAD - CCAS ECULLY

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 29/08/2025

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 22/07/2024

7075530415 / 2024

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	20/01/2021	31/03/2027	T-96	1		20 366,83	1 934,87	Combinaison infructueuse d actes
TOTAL						20 366,83	1 934,87	